

Conseil Municipal du 04/07/2014

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

Date de convocation : 27 juin 2014

Début de séance : 19h30
Fin de séance : 22h50

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de pouvoir : 4

Secrétaire de séance : Madame Christelle LECOQ

AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, d'adopter la proposition du Maire de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans le service scolaire et périscolaire, en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER DES AGENTS MOMENTANEMENT ABSENTS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, d'adopter la proposition du Maire de recruter des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires ou agents non titulaires absents, en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT CAE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après en avoir délibéré de recruter un agent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) pour une durée d'un an pour exercer les fonctions d'agent des services techniques

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, d'autoriser la décision modificative numéro 1 du budget primitif de la commune 2014 pour le paiement des factures de travaux de l'opération 116 et d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants .

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, d'autoriser la décision modificative numéro 2 du budget primitif de la commune 2014 pour le paiement de la facture d'achat d'une tondeuse et d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants .

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après avoir délibéré, d'autoriser la décision modificative numéro 3 du budget primitif de la commune 2014 pour le paiement des factures de travaux de l'opération 137 et d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants .

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 4

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après avoir délibéré, d'autoriser la décision modificative numéro 4 du budget primitif de la commune 2014 pour le paiement de la facture d'achat d'un desherbeur mécanique et d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants .

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE CHATEAUBRIANT

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, d'accepter le devis de la CISE et d'autoriser les travaux de canalisation sur le réseau d'eaux pluviales situé rue Chateaubriant à Lohéac.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

ACHAT D'UN DESHERBEUR MECANIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide**, d'accepter l'achat d'un desherbeur mécanique, conjointement avec le Syndicat intercommunal des sports de Guipry-Messac, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'achat et d'utilisation de ce matériel.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COMITE DES FETES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **accepte** de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Lohéac conformément à l'engagement pris par l'assemblée délibérante lors de l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2014.

M. Ronan COUDRAIS est sorti de la salle pour ne pas prendre part au vote

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** de ne pas user son droit de préemption sur le bien situé au 33 rue de la Poste.

Mme Lorena LERAY a retiré son pouvoir pour ce vote

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

DECLARATION D 'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** de ne pas user son droit de préemption sur le bien situé au 11 rue Saint Sauveur.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention